

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération
n°182-2020
Point 4.5.2

Point 4.5.2 de l'ordre du jour

Convention de partenariat entre l'ADIRA (Agence de développement de l'Alsace) et l'Université de Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

1- Objet de la convention

La convention établit les moyens de mise en place d'un partenariat entre l'ADIRA et l'Université de Strasbourg.

Financée par les principales collectivités alsaciennes, l'association « Agence de développement de l'Alsace » (ADIRA) est en charge, depuis janvier 2020, du marketing territorial de l'Alsace. Elle gère la marque Alsace qui a pour but d'améliorer l'image de l'Alsace, de mettre en avant son identité et ses valeurs, de fédérer les acteurs autour d'actions collectives, de développer l'attractivité économique.

2- Objet du partenariat

Le partenariat se structure autour de 2 piliers :

Pilier 1 : Attractivité et rayonnement du territoire en lien avec la politique de valorisation et relations avec le monde socio-économique

Pilier 2 : Attractivité et rayonnement du territoire en lien avec la politique des relations internationales de l'Université de Strasbourg

Le premier pilier est piloté par la Vice-présidence Valorisation et relations avec le monde socio-économique et le deuxième par la Vice-présidence Relations internationales, dans le cadre du label Bienvenue en France.

Délibération :

L'Université de Strasbourg souhaite mettre en place une convention de partenariat avec l'ADIRA pour le rayonnement de l'Alsace et de l'Université de Strasbourg dans les domaines du monde socio-économique et des relations internationales.

Les modalités de mise en œuvre de ce partenariat sont établies par la convention.

Résultat du vote :

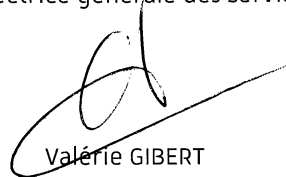
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

CONVENTION DE PARTENARIAT

Parties prenantes

L'**ADIRA** (Agence de développement de l'Alsace), association à but non lucratif, dont le siège est situé Parc des Collines - 68, rue Jean Monnet - 68200 Mulhouse

Représentée par Frédéric Bierry en qualité de Président.

Ci-après dénommée « **ADIRA** » d'une part

ET

L'Université de Strasbourg, dont le siège est situé 4, rue Blaise Pascal- CS 90032 F-67081 Strasbourg cedex

Représentée par Michel Deneken en qualité de Président de l'Université de Strasbourg.

Ci-après dénommée « **l'Université de Strasbourg** » d'autre part

Préambule

a. L'ADIRA

Financée par les principales collectivités alsaciennes, l'ADIRA se consacre depuis 1950 à la création, au développement et au sauvetage d'entreprises des secteurs de l'industrie et du tertiaire. Depuis janvier 2020, elle est en charge du marketing territorial de l'Alsace et gère la Marque Alsace qui a pour but d'améliorer l'image de l'Alsace, de mettre en avant son identité et ses valeurs, de fédérer les acteurs autour d'actions collectives, de développer l'attractivité économique.

Elle travaille de manière très étroite avec les dirigeants de PME et de groupes internationaux à l'élaboration de projets à ingénierie complexe ayant un impact fort en termes d'emploi et d'investissement à travers l'ensemble du territoire alsacien.

Forte de sa connaissance du tissu économique et de ses réseaux, l'ADIRA accompagne également les collectivités alsaciennes dans leurs projets d'aménagement et de développement au service des entreprises. Depuis 2020, l'ADIRA est en charge de la gestion et de l'animation de la Marque Alsace.

b. L'Université de Strasbourg

L'Université de Strasbourg accueille 54 500 étudiants, dont plus de 10 000 internationaux au sein de ses 35 unités de formation et de recherches et 72 unités de recherche.

L'excellence de l'Université de Strasbourg est reconnue, entre autres, par l'obtention du Label Initiative d'Excellence (IdEx) et du Label Bienvenue en France, pour la qualité de l'accueil des étudiants internationaux.

c. La Marque Alsace

La stratégie de la Marque Alsace se construit autour de la Marque partagée et fédérative « Alsace », la Marque partagée est le porte-drapeau qui symbolise le territoire, son identité, ses valeurs.

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention définit les moyens de mise en œuvre et les responsabilités des parties dans le cadre de la mise en place d'un partenariat global visant à renforcer l'attractivité de l'Alsace et de l'Université de Strasbourg dans les domaines propres aux parties prenantes. Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des articles du présent accord.

Article 2 : Objet du partenariat

Le partenariat entre l'Université de Strasbourg et l'Adira s'articule autour de deux piliers :

1. PILIER 1 : Attractivité et rayonnement du territoire en lien avec la politique de valorisation et relations avec le monde socio-économique

L'ambition de l'Université est de devenir le champion français de la relation avec les entreprises et passer d'une « offre de services » à un vrai rôle dans l'économie et l'innovation.

L'Université de Strasbourg est membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Adira. A ce titre, l'Université de Strasbourg participe aux orientations et aux décisions statutaires de l'Adira.

La Vice-Présidence Valorisation et relations avec le monde socio-économique pilote ce pilier.

2. PILIER 2 : Attractivité et rayonnement du territoire en lien avec la politique des relations internationales de l'Université de Strasbourg

Engagée dans la stratégie nationale Bienvenue en France, l'Université de Strasbourg est depuis juillet 2019 lauréate du Label Bienvenue en France avec 3 étoiles pour la qualité de l'accueil de ses étudiants internationaux. Ce pilier est piloté par la Vice-présidente des Relations internationales. Les actions sont coordonnées par la Direction des Relations internationales (DRI).

Dans ce contexte, l'Université de Strasbourg continue de développer ses dispositifs d'accueil, un des axes forts étant le parrainage par les pairs, véritable outil d'intégration pour les étudiants internationaux. Ainsi, la DRI souhaite développer ce dispositif afin qu'il soit accessible à tous les publics internationaux. La DRI, La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DIREV), le Service Relations Alumni et le Service de la Vie Universitaire (SVU) mettent en œuvre ce projet, piloté par la Direction des Relations internationales.

Les parties ont convenu de la mise en place d'un partenariat ayant pour objectif une meilleure intégration des étudiants internationaux et la promotion du territoire alsacien et de la marque Alsace à l'international. Cette collaboration se fait par le moyen d'un dispositif de parrainage par les pairs professionnels. Le parrainage par les pairs professionnels désigne toute action visant à améliorer l'intégration du public international de l'Université de Strasbourg dans le monde professionnel et économique. La mise en œuvre de ce dispositif est pilotée par la Vice-Présidence Relations Internationales. Elle est organisée par les services centraux de l'Université comme suit :

ADIRA et Direction des Relations Internationales (DRI) :

La Direction des Relations Internationales en partenariat avec les Club des Jeunes Ambassadeurs d'Alsace (CJAA) souhaitent développer le parrainage professionnel à destination des étudiants internationaux primo-arrivants inscrits dans un parcours de master ou équivalent à l'Université de Strasbourg. Le dispositif de parrainage par les pairs permet de contribuer à l'intégration des étudiants internationaux dans leur nouvel environnement au niveau professionnel, culturel et relationnel tout en promouvant le territoire alsacien et la Marque Alsace à l'international. A la fin du séjour, les étudiants reçoivent un diplôme de Jeunes Ambassadeurs d'Alsace en participant ainsi à la promotion du territoire à l'international. Cette collaboration permet également de développer le dispositif Alsace Business Ambassadeur, proposé aux étudiants à la fin de l'année.

ADIRA et Direction de la Recherche et de la Valorisation (DIREV) :

Dans le cadre de son travail sur la qualité de l'accueil des chercheurs internationaux et sa participation au programme de labellisation *Bienvenue en France*, la Direction de la Recherche et de la Valorisation souhaite également contribuer à développer le parrainage professionnel à destination des doctorants internationaux inscrits à l'Université de Strasbourg. Ce dispositif s'inscrit parmi les autres domaines de coopération avec l'ADIRA, et constitue une des dimensions du travail réalisé en faveur de l'insertion professionnelle des doctorants, futurs docteurs. Il participe à la démarche d'attractivité et de rayonnement international dans laquelle s'inscrit la DIREV.

ADIRA et Service Relations Alumni :

Mise à disposition d'une plateforme de **parrainage en ligne** permettant aux étudiants internationaux de rencontrer des diplômés de l'Université de Strasbourg et d'échanger sur les possibilités d'emploi dans leur secteur, l'insertion professionnelle en France et l'intégration à une équipe de travail.

Possibilité d'intégrer le **groupe des alumni** dans leur pays d'origine pour faire rayonner l'Université de Strasbourg et l'Alsace par-delà les frontières et renforcer le sentiment d'appartenance. Développement des liens individuels mais aussi participations à des évènements sur place impulsées par les ambassadeurs alumni sur place.

ADIRA et Service de la Vie Universitaire (SVU) :

Le Service de la Vie Universitaire et l'Adira souhaitent développer leur lien via les associations étudiantes et notamment la mise en place d'évènements et/ou d'ateliers communs. Cette communication et ce partenariat permettront à chacun des membres associatifs d'étoffer leurs réseaux au niveau local, national et international, de développer leurs connaissances économiques et sociales, de les sensibiliser sur la marque "Alsace" et de leur ouvrir des portes et compétences élargies.

Article 3 : Engagement des parties

1. PILIER 1 : Attractivité et rayonnement du territoire en lien avec la politique de valorisation et relations avec le monde socio-économique

a. Développer un plan de communication commun

ADIRA et Vice-Présidence Valorisation et relations avec le monde socio-économique :

L'ADIRA au travers de la Marque Alsace s'engage à diffuser des informations fournies par l'Université de Strasbourg dans le cadre d'un plan de communication annuel sur ses réseaux sociaux. Le but est de valoriser les fiertés liées à l'Université de Strasbourg (domaine d'excellence, Prix nobels, réseau EUCOR, Université Companies friendly), ainsi que son programme d'évènement.

En échange, l'Université de Strasbourg s'engage à fournir les éléments de texte et graphique (photos, etc.) dans les temps sur les sujets définis en amont, elle s'engage également à mettre en avant la Marque Alsace sur ses supports de communication et lors des évènements Université de Strasbourg.

b. Participer aux projets liés aux relations monde économique

L'ADIRA interagit avec le réseau des Alumni pour améliorer les connaissances entre l'offre de formation au sein de l'Université de Strasbourg et la demande des entreprises et contribue à la promotion du réseau.

2. PILIER 2 : Attractivité et rayonnement du territoire en lien avec la politique des relations internationales de l'Université de Strasbourg

Ce dispositif est piloté par la Vice-Présidence Relations Internationales, dans le cadre de la stratégie nationale « Bienvenue en France ». Il est organisé par les services centraux de l'Université comme suit :

ADIRA et Direction des Relations Internationales :

La DRI s'engage à diffuser l'information auprès des étudiants internationaux primo arrivants inscrits dans un parcours de master ou équivalent à l'Université de Strasbourg avant leur arrivée à Strasbourg.

La DRI envoie la liste des étudiants intéressés au CJAA, en charge de mettre en relation les étudiants avec les parrains. Le parrain est une figure issue du milieu professionnel alsacien, recruté par le CJAA et inscrit au Club des Jeunes Ambassadeurs d'Alsace.

La DRI s'engage à contribuer au recrutement de parrains en promouvant le dispositif auprès des enseignants-chercheurs et personnel administratif au travers d'une campagne de communication ayant lieu au mois de mai.

Le parrainage peut être en binôme ou en groupe selon le nombre de parrains recrutés. Le parrainage dure une année universitaire (de septembre à juin).

Ce dispositif, ainsi que l'inscription au Club des Jeunes Ambassadeurs d'Alsace sont gratuits. Les évènements restent à la charge des étudiants et des parrains.

Les actions organisées par le CJAA sont prévues tout au long de l'année et visent à renforcer les liens entre parrain et filleul, qui sont invités à se rencontrer aussi en dehors du cadre de ces évènements.

ADIRA et Direction de la Recherche et de la Valorisation :

La DIREV diffuse l'information auprès des doctorants internationaux de toutes disciplines inscrites à l'Université de Strasbourg en début d'année universitaire, et transmet la liste des doctorants intéressés par ce dispositif au CJAA. Ce dernier est en charge de mettre en relation les doctorants avec leurs parrains. Ce dernier est une figure issue du milieu professionnel alsacien, recruté par le CJAA et inscrit au Club des Jeunes Ambassadeurs d'Alsace. Il a vocation à échanger avec le doctorant sur son parcours et son projet professionnel, lui faire connaître le tissu économique et social alsacien, l'orienter dans ses projets le cas échéant.

La durée du parrainage est à déterminer au sein de chaque binôme (une année universitaire, durée du doctorat...) ; chaque partie peut mettre un terme au binôme constitué sur simple demande en informant son référent. Ce dispositif est gratuit.

Une rencontre annuelle entre filleuls doctorants et parrains pourra être organisées par la DIREV en concertation avec le CJAA de l'ADIRA.

ADIRA et Service Relations Alumni :

Le Service Relations Alumni s'engage à mettre en avant la candidature des étudiants internationaux auprès des recruteurs partenaires du SRA (sous conditions d'inscription à la candidathèque).

Participation de l'Adira à certains événements professionnels du SRA et associés visant à développer la carrière, les compétences transverses des alumni et favoriser les rencontres entre recruteurs et jeunes diplômés.

L'Adira valorise des opérations de sponsoring de posts sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn.

ADIRA et Service de la Vie Universitaire :

Le SVU s'engage à promouvoir ce partenariat auprès des associations étudiantes et de faire le lien pour les mises en relations. Le SVU impliquera l'Adira dans la mise en place d'événements et/ou d'ateliers en lien avec les missions de l'Adira.

Article 4 : Référents administratifs

Les parties désignent des responsables administratifs en charge de la mise en place et du suivi du partenariat.

ADIRA :

Monique Jung, Directrice de l'ADIRA – monique.jung@adira.com

Yves Demangel, Directeur du Pôle Marque Alsace – yves.demangel@adira.com

Maxime Reinagel, Chef de projet Marque Alsace et Ambassadeur d'Alsace – maxime.reinagel@adira.com

UNIVERSITE DE STRASBOURG :

Vice-Présidence Valorisation et relations avec le monde socio-économique :

Prof. Michel de Mathelin, Vice-Président valorisation et relation avec le monde socio-économique

Anthony Latour, Chargé de mission – a.latour@unistra.fr

Vice-Présidence Relations internationales :

Prof. Irini Tsamadous-Jacoberger- Vice-présidente Relations Internationales – dri-secretariat@unistra.fr

Direction des Relations internationales :

Rachel Blessig, Directrice des Relations internationales- blessig@unistra.fr / dri-secretariat@unistra.fr

Ferid Muharemovic, Chargé de communication muharemovic@unistra.fr

Rebecca Valeri, Chargée de mission Relations internationales- rvaleri@unistra.fr

Direction de la Recherche et de la Valorisation :

Marie DEROCHE, Responsable du Centre de services EURAXESS/ Coordinatrice Maison universitaire internationale marie.deroche@unistra.fr

Virginie HERBASCH, Pôle international du Collège doctoral, herbasch@unistra.fr

Joëlle HUBE, Responsable du Collège Doctoral, joelle.hube@unistra.fr

Service Relations Alumni :

Agnès Villanueva, directrice Service Relations Alumni
Evelyne Houel, chargée de communication et partenariats

Service de la Vie Universitaire :

Ludovic Fabre, Chef de service adjoint (ludovic.fabre@unistra.fr)
Anne Reymann, Gestionnaire de la vie associative (anne.reymann@unistra.fr)

Article 5 : Utilisation des logos

Les parties fournissent leur autorisation pour l'utilisation des logos suivants : Université de Strasbourg, Adira, Jeunes Ambassadeurs d'Alsace à des fins de communications et de promotion du partenariat. L'Université de Strasbourg étant partenaire de la Marque Alsace en ayant signé un "contrat de licence de la Marque partagée Alsace", peut donc utiliser le logo de la Marque Alsace dans les conditions définies dans ce contrat.

Article 6 : Informations confidentielles et protection des données

Les parties s'engagent à protéger les informations confidentielles et données personnelles des étudiants et des parrains ainsi que toute information fournie sous toute forme et sur une base confidentielle selon les obligations de confidentialité prévues par la loi.

Il sera demandé aux étudiants et parrains de fournir leur consentement pour l'utilisation de certaines données personnelles (cf. Annexe). Ces informations seront utilisées dans le cadre du partenariat.

Article 7 : Durée de l'accord, résiliation et litiges

Le présent accord prend effet le jour de sa signature et reste en vigueur jusqu'au 8 juillet 2023, date d'expiration du Label Bienvenue en France.

Les parties s'engagent à respecter les articles du présent accord. En cas de litige, les parties s'engagent à le résoudre à l'amiable.

Après signature, les dispositions de cette convention de partenariat ne peuvent être modifiées que d'un commun accord écrit et signé par les représentants des deux parties.

Fait à Strasbourg en 3 exemplaires, le ../../2020

Pour l'Université de Strasbourg :

Prof. Michel DENEKEN, Président

Prof. Michel de MATHELIN, Vice-Président Valorisation et Relation avec le monde socio-économique

Prof. Irimi TSAMADOU-JACOBBERGER, Vice-Présidence Relations internationales

Pour l'ADIRA,

Monsieur Frédéric BIERRY. Président

ANNEXE :

ACCORD POUR UTILISATION DES DONNEES